



**COMMUNE DU POËT**  
**HAUTES-ALPES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE**

**N°2026-02**

Le Maire de la commune de LE POËT,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire

Vu le Code de l'urbanisme

Vu la demande déposée le 12 janvier 2026 par Mme NAL, relative à la reprise de travaux de toiture sur le bâtiment situé 5 hameaux les Bernardins au Poët

Vu le dossier de permis de construire n° PC051032500015, actuellement en cours d'instruction

Considérant les fortes intempéries hivernales ayant fragilisé la toiture du bâtiment concerné

Considérant le risque de dégradation supplémentaire du bâtiment,

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, d'autoriser à titre exceptionnel la reprise immédiate des travaux de mise hors d'eau, sans attendre la décision finale relative au permis de construire

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :**

Mme NAL est autorisée à reprendre immédiatement les travaux de toiture nécessaires à la mise hors d'eau du bâtiment situé parcelle A 1765, 5 hameaux les Bernardins, afin de prévenir tout risque lié aux intempéries.

**Article 2 :**

Cette autorisation exceptionnelle est strictement limitée aux travaux urgents de sécurisation et de protection du bâtiment (mise hors d'eau, bâchage, réfection provisoire ou définitive de la couverture).

**Article 3 :**

La présente autorisation ne vaut en aucun cas délivrance du permis de construire en cours d'instruction. Les travaux soumis à autorisation d'urbanisme ne pourront être poursuivis qu'après la signature de l'arrêté correspondant.

**Article 4 :**

Mme NAL devra veiller à la sécurité du chantier et au respect des règles en vigueur.

**Article 5 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Article 6 :**

Le Maire et Mme NAL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LE POËT,  
Le 14 Janvier 2026

**Georges PAPEGAY**  
Maire



P/à P'Adjointe générale gendarmerie.